EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT QUATRE Le 16 mai 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu Sous la présidence de Monsieur René VALORGE Date de la convocation : 7 mai 2024

Présents: M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h05), Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. CROZET Yves (arrivé à 19h10), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

30

Nombre de votants: 40

Excusés: M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Hélène remplacée par M. DECHAVANNE Yves, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercédès, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs: M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie à Mme PONCET Sylvie, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. LAPALLUS Marc à M. VALORGE René, M. BUTAUD Jean Charles à M. CHIGNIER Bernard, M. GODINOT Alain à M. FAYOLLE Jean, M. JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès à M. DUBUIS Pascal, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, M. PALLUET Dominique à M. GROSDENIS Henri.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHENAUD Fabrice, (Saint Nizier sous Charlieu).

N°2024/N°091

OBJET: ADHESION AU SERVICE SMI INTERIM PORTAGE DU CENTRE DE GESTION 42

M. le Vice-président en charge des ressources humaines informe les conseillers communautaires de la proposition de service du Centre de gestion de la Loire.

Considérant que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Loire (Centre de gestion de la Loire) au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires, propose aux collectivités du département de la Loire et à leurs établissements publics une prestation facultative de service de remplacement et de renfort.

Considérant que le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention cadre d'adhésion;

Considérant qu'en adhérant à ce service, la collectivité/l'établissement pourra recourir, en tant que de besoin, et en fonction de la disponibilité du personnel géré par le Centre de gestion de la Loire :

- Á la mise à disposition d'un(e) secrétaire de marie itinérant(e), agent permanent du Centre de gestion de la Loire (prioritairement pour assurer les missions de secrétaire de mairie, en mairie de moins de 3500 habitants, accessoirement pour assurer des missions nécessitant une forte compétence administrative quelle que soit la strate géographique de la collectivité)
- Á la mise à disposition d'un agent du service intérim, agent non-permanent du Centre de gestion de la Loire recruté spécifiquement pour la mission sollicitée (pour mission administrative dans les domaines : accueil, état-civil, urbanisme, finances, ressources humaines, élections...)

En outre, en application de cette convention, le Centre de gestion de la Loire peut aussi assurer la gestion administrative et financière liées au recrutement des emplois saisonniers, renforts ponctuels ou

remplacements d'agents de toutes filières, préalablement sélectionnés par la collectivité, dans le cadre du Portage salarial ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la convention cadre aux services facultatifs Secrétaire de mairie itinérant/Portage salarial/Intérim proposée par le Centre de Gestion de la Loire ;
- autorise M Président à signer la convention cadre d'adhésion aux services facultatifs Secrétaire de Mairie itinérant/Portage salarial/Intérim et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre si nécessaire;
- précise que la dépense correspondante sera imputée au budget concerné si mission est donnée au CDG42.

Le Sécrétaire de séance Représentant de la commune de Saint Nizier sous Charlieu M. Fabrige CHENAUD Le Président de la Communauté De Communes M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-200035202-20240516-2024-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2024 Publication : 23/05/2024